

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal que le conseil municipal a établi, conformément à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023 tel que publié ci-après et qu'il a fixé à 20 h l'heure du début des séances ordinaires.

Les séances du conseil municipal auront lieu à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 465, rue Taché, Saint-Pascal.

JANVIER

Lundi 16 janvier 2023

FÉVRIER

Lundi 6 février 2023

MARS

Mercredi 1^{er} mars 2023

AVRIL

Lundi 3 avril 2023

MAI

Lundi 1^{er} mai 2023

JUIN

Lundi 5 juin 2023

JUILLET

Lundi 3 juillet 2023

AOÛT

Lundi 7 août 2023

SEPTEMBRE

Mardi 5 septembre 2023

OCTOBRE

Lundi 2 octobre 2023

NOVEMBRE

Lundi 6 novembre 2023

DÉCEMBRE

Lundi 4 décembre 2023

Donné à Saint-Pascal, ce 7^e jour de décembre 2022.

La greffière,


Louise St-Pierre, avocate, OMA




Ville de Saint-Pascal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 14 décembre 2022 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 7 décembre 2022.

Signé à Saint-Pascal, ce 7^e jour de décembre 2022.

La greffière,



Louise St-Pierre, avocate, OMA

